



Litige avec gdf suiez pour cause de factures surévaluées

Par **Giraud Jordan**, le **28/07/2009** à **15:12**

Bonjour,rrnrnJe suis locataire d'un 30 m2 à Paris depuis le 21 août 2007. Dès l'emménagement GDF a été prévenu du changement de locataire. Malgré de nombreux appels (au service clientèle) pour être mensualisé, je n'ai reçu la première facture qu'en mai 2008 qui s'élevait à 950 euros. Ayant réussi à trouver comment convertir les m3 en Kwh, je me suis rendue compte que ma consommation réelle était deux fois moins importante. Après plusieurs appels, l'opposition sur le prélèvement et une lettre AR au Médiateur de GDF, une personne est venue relever le compteur ce qui n'avait pas été fait malgré mes demandes, depuis mon arrivée dans l'appartement. Ce relevé n'a pas fait évoluer la situation puisque GDF a continuer à m'envoyer des factures nettement surévaluées et n'a pas pris en compte mes demandes de factures rectificatives et de paiement en plusieurs fois. Au jour d'aujourd'hui le litige n'est toujours pas résolu, les factures continuent d'être surévaluées et je continue à rejeter les prélèvements. Leur manque d'organisation (ou de malhonnêteté ?)est telle que lors d'un de mes appels en février 2009, j'ai même eu la surprise d'apprendre que le gaz m'avait été coupé depuis un mois (ce qui n'était bien sûr pas le cas). rnrnJe suis allée, il y a un mois (début juillet 2009), voir un représentant du Médiateur de la République qui a concédé que les erreurs venaient bien de GDF mais qui ne savaient pas vraiment comment solutionner ce litige. rnrnJe vous remercie par avance pour les conseils que vous m'apporterez. rnrnBien cordialement